



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 3 juillet 2023

### **Présence de composés perfluorés (PFAS) à Rumilly 2ème réunion du comité des élus**

Depuis l'automne 2022, le secteur de Rumilly fait l'objet d'une vigilance accrue de la part des services de l'État en raison de la présence dans les eaux de substances per- et poly-fluoroalkylées (PFAS).

Un premier comité des élus s'est tenu le 24 février 2023. Le préfet, entouré des services de l'État impliqués (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Agence Régionale de Santé, Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, Direction Départementale de Protection des Populations) a souhaité inviter à nouveau l'ensemble des maires des communes de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS), le conseil départemental, les parlementaires, les syndicats de gestion des eaux (SMIAC, SILA, CISALB), mais également les services de l'agence de l'eau et la fédération de pêche pour faire un nouveau point d'étape sur l'ensemble des actions engagées par les services de l'État et la collectivité.

### **La sécurisation du réseau d'eau potable de Rumilly**

Depuis la déconnexion des captages de Broise et de Madrid fin 2022, le suivi sanitaire des ouvrages est maintenu et a été élargi à d'autres communes.

Les contrôles sur l'eau distribuée réalisés sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes confirment que les valeurs sanitaires sont respectées.

La CCRTS a engagé, en lien avec les services de l'ARS, un plan d'action pour mettre en place un traitement des eaux du captage de Madrid par des charbons actifs avant leur distribution. Cette unité de traitement est en cours de réalisation et devrait être effective en octobre 2023. La tension sur la ressource demeurera forte d'ici à la mise en exploitation de cette solution de traitement performante, ce qui invite à mettre en œuvre toutes les économies d'eau nécessaires.

### **Le contrôle des denrées alimentaires**

Les services de la DDPP et de la DRAAF ont mis en place un plan de contrôle des denrées alimentaires, en complément du plan de surveillance sur les poissons dont les résultats avaient été diffusés en mars 2023.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et de la communication de l'État**

Des mesures ont été menées sur 2 exploitations maraîchères sur les communes de Sales et de Rumilly. Elles ont visé différents végétaux : légumes feuilles et légumes racines, différents types de cultures (tunnel, pleine terre) et de types d'irrigation (eau du réseau d'eau potable, captage privé) dans un objectif de représentativité. Les teneurs mesurées en PFAS mettent en évidence un net dépassement du « bruit de fond » habituellement mesuré dans ces matrices, sans pour autant remettre en cause la possibilité de commercialisation des produits.

L'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a été sollicitée afin d'alimenter ses travaux d'expertise menés à l'échelle nationale sur le sujet.

Un atelier de poules pondeuses de plein air sur la commune de Sales a également fait l'objet d'une surveillance et n'a pas mis en évidence la présence de PFAS dans les œufs prélevés. L'ensemble des résultats ne se situent pas au-delà des seuils sanitaires du règlement européen qui conditionnent le caractère consommable de cette production.

### **Le travail sur les sources industrielles se poursuit**

Le comité des élus a été l'occasion de partager les résultats des différents contrôles, demandés par la DREAL, sur les sources industrielles susceptibles d'être à l'origine de pollutions actuelles ou historiques : contrôles inopinés, suivi des rejets industriels.

Pour rappel, à fin d'année 2022, la DREAL a souhaité, de manière exhaustive, demander à l'ensemble des entreprises classées ICPE situées à moins de 250 mètres d'un cours d'eau dans lequel les PFAS avaient été détectés à plusieurs reprises à des concentrations significatives, de procéder à une campagne de mesure (« levée de doute ») pour s'assurer de l'absence de détection des substances PFAS dans les rejets, même si l'activité n'était pas identifiée comme présentant le plus de risques. L'ensemble des résultats d'analyses ont été reçus pour les entreprises concernées sur le secteur de Rumilly et ont confirmé l'absence de teneur significative en PFAS dans les rejets des sites investigués.

En 2023, 36 contrôles inopinés des rejets dans l'eau ont déjà été engagés sur l'ensemble de la région, dont 3 sur la zone de Rumilly (sociétés TEFAL, CPF, ALCIA).

Un nouveau contrôle inopiné des rejets dans l'air a également été programmé sur l'une des entreprises de la zone de Rumilly (établissement TEFAL).

Par ailleurs, un point de situation a été fait sur l'avancement des différentes études engagées par les trois entreprises identifiées comme présentant le plus de risques : analyse des activités historiques, recherche de la présence des substances dans les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol, déchets...).

Parallèlement, la communauté de communes a engagé un programme d'actions, sous l'égide du BRGM, afin de disposer d'une vision partagée des enjeux environnementaux à l'échelle du territoire.

L'ensemble des résultats sont publiés au fil de l'eau sur les sites internet de la préfecture, de la DREAL et de l'Agence Régionale de Santé.

### **Liens :**

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/focus-sur-la-situation-en-haute-savoie-a23563.html>

[Mieux comprendre les PFAS et leurs effets | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

**Préfecture de la Haute-Savoie**  
**Bureau de la représentation et de la communication de l'État**